

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 2 mars 2024

Nombres de conseillers : 11

Présents : 9

Absents : 2

Le deux mars deux mille vingt-quatre (02/03/2024)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mr ARTO Jean, DEL GRANDE Stéphane, JAMMES Patrick PASERO Fabien
Mmes LAVILLE Marie-Noëlle – GUILHON Sylvie -JEANTET LONG - Sophie PALIX Fabienne —
SAIMMAIME Isabelle –

Absent(s) excusé(s) : FRANCOIS Johanna

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : FRANCOIS Johanna a donné pouvoir à ARTO Jean,

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Points abordés

Approbation à l'unanimité du PV du 20 février 2024

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE de l'ANCIENNE ECOLE

Le contexte de cette convention est rappelé par Madame la Maire.

La commune de Saint Martin sur Lavezon envisage de mettre en location dans le cadre d'un bail commercial le rez de chaussé d'un bâtiment lui appartenant situé 1416 route du Coiron.

Ce bâtiment est intégré au domaine privé de la commune.

Le rez de chaussé de 134 m², qui fera l'objet d'un bail commercial, a reçu une autorisation d'urbanisme au titre d'un changement de destination ainsi que le PLU le prévoyait.

Monsieur Audric PASTOR artisan brasseur en micro entreprise sur la commune s'est manifesté spontanément pour demander à la commune l'attribution de cet espace. Cette demande est motivée par son souhait de développer son activité, créer son emploi à temps plein et disposer pour son entreprise d'un lieu plus accessible.

Monsieur Audric PASTOR a été reçu par le conseil municipal le 10 février 2024, réunion au cours de laquelle il a exposé et détaillé son projet.

Il a été convenu que, considérant qu'une période préalable à l'installation de l'artisan à qui sera loué cet espace, il était nécessaire de réaliser des travaux de propreté et d'aménagements mineurs indispensables, une convention doit être établie afin de formaliser le cadre de cette occupation temporaire et les engagements respectifs.

Les membres du conseil municipal n'apportent pas de remarques sur le texte de la convention et considèrent qu'il est clair.

La convention est approuvée à la majorité par 7 voix pour et 3 abstentions (Sylvie Guilhon, Sophie Jeantet Long, Fabienne Palix)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA TELEPHONIE MOBILE

La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH afin de pouvoir bénéficier de l'accord-cadre conclu entre le RESAH et la société Orange en matière de téléphonie mobile.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement entre la CDC Ardèche Rhône Coiron et ses communes membres.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron qui aura la charge de mener la procédure d'adhésion au RESAH afin de permettre la passation et la signature d'un marché de téléphonie mobile. L'exécution du marché relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

L'adhésion au groupement de commandes est adoptée à l'unanimité.

Informations

- Résultat du recensement :

Le recensement vient de s'achever et il enregistre une baisse de la population de près de 5%.

La population est comptabilisée en 2024 à 411 habitants principaux (contre 433 il y a 5 ans)

On observe également une forte hausse du nombre de résidences secondaires et des logements vacants.

Ce constat de perte de population étonne car il n'est pour l'instant pas perceptible (dynamique du village, enfants scolarisés...) Toutefois les chiffres des décès et des naissances enregistrés ces dernières années sont explicites Par ailleurs il y a très peu de nouveaux habitants qui s'installent.

Cette situation peut s'avérer préoccupante à moyen terme pour l'activité socioéconomique et le maintien des services dans notre commune.

- Point sur le déploiement de la fibre :

Le chantier de déploiement est déployé depuis quelques semaines.

Armoire de rue, poteaux sont ou vont être installés. La problématique des refus de signature de conventions de passage est abordée Ces difficultés bloquent le déploiement du réseau. Le conseil municipal regrette cette situation considérant que le réseau fibre est un enjeu d'avenir pour la commune. Ainsi les membres du conseil sont favorables à l'envoi d'arrêtés de servitude.

Questions diverses

- Information sur le chantier participatif de voirie chemin de Rambaud

- Plan de sauvegarde : date de la réunion publique à prévoir

La séance du conseil est levée à 14h25

La maire



Le secrétaire de séance

